

Audit de l'impact de l'intégration de l'exploitation de la BAC dans l'OFIT en termes de fiabilité

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication,
Base d'aide au commandement et Etat-major de l'armée

L'essentiel en bref

Le fonctionnement autonome de l'armée et le renforcement de la sécurité dans le cyberspace et dans la sphère électromagnétique sont des priorités du Conseil fédéral. Dans son message de septembre 2021 relatif à la modification de la loi sur l'armée et de son organisation, il a posé les bases de la création du commandement Cyber. En matière d'exploitation, les objectifs informatiques 2026 de l'armée visent à séparer les prestations qui sont critiques pour l'engagement de celles qui ne le sont pas. En conséquence, le Chef de l'armée décide en 2022 le transfert de l'exploitation des premières de la base d'aide au commandement (BAC) au commandement Cyber. L'exploitation des secondes sera transférée à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT).

Le Groupement Défense (Groupement D) et l'OFIT se sont accordés sur les principes de cette dissociation¹, qui doit se dérouler en deux étapes. Dans un premier temps, l'entier de l'exploitation, y compris les prestations critiques pour l'engagement, est transféré à l'OFIT, à quelques exceptions près. Le transfert de l'exploitation de la BAC doit être effectué en bloc et être finalisé jusqu'à fin décembre 2023. Quelque 340 collaboratrices et collaborateurs et plus de 500 applications et services sont touchés. Dans un deuxième temps, les prestations critiques seront rapatriées vers le commandement Cyber. Pour 2023, le budget révisé de l'exploitation de la BAC avoisinait 142 millions de francs.

Dans son audit, le Contrôle fédéral des finances (CDF) conclut que les conditions sont globalement réunies à court terme pour maintenir au niveau actuel le fonctionnement des systèmes et des applications. Il constate toutefois que de nombreuses questions restent ouvertes pour le moyen terme. Des dépendances existent avec de nombreux projets et activités en cours. Une collaboration étroite entre les parties impliquées sera nécessaire.

Des conditions réunies pour une exploitation fiable en 2024

Le projet de transition définit que les prestations et une partie de l'organisation de l'exploitation sont transférées telles quelles de la BAC vers l'OFIT. Ce dernier a élaboré pour le domaine un budget 2024 de 194 millions de francs. Ce budget prévoit de corriger partiellement les sous-effectifs et inclut un financement par le Groupement D d'environ 132 millions de francs. La plupart des collaboratrices et collaborateurs ont signé leur nouveau contrat avec l'OFIT.

Des incertitudes demeurent sur certains éléments du périmètre transféré, mais les bases des relations entre fournisseur et bénéficiaires de prestations sont posées, et les processus

¹ Le CDF a déjà réalisé un audit dans ce domaine en 2022 : « Audit du projet clé TNI Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS (n° d'audit 22102), disponible sur son site Internet.

de remontée en cas de désaccord sont définis. Avec ce transfert en bloc, les conditions d'une exploitation fiable sont globalement réunies à court terme.

A moyen terme, des incertitudes sur le périmètre et les ressources de l'exploitation

A terme, plusieurs facteurs peuvent préjudicier la fiabilité de l'exploitation. Un programme a été défini pour piloter le retour d'une partie des applications transférées dans le giron du commandement Cyber. Une feuille de route est en cours d'élaboration. Cependant, ce programme est complexe, il s'étale sur plusieurs années et dépend de la réalisation de la nouvelle plateforme de numérisation de l'armée. Des retards pourraient forcer l'OFIT à prolonger l'exploitation des applications concernées. De plus, le périmètre transféré va évoluer. Des projets de développement vont passer en phase d'exploitation. Il faudra combler les lacunes en matière de gestion du cycle de vie des systèmes. La planification des mises hors services est en cours d'élaboration.

Des questions se posent aussi par rapport aux ressources disponibles à terme pour l'exploitation. En effet, les moyens mis à disposition par le Groupement D pourraient diminuer. De plus, il n'est pas certain que l'OFIT puisse combler tous les sous-effectifs et une partie du personnel d'exploitation s'approche de la retraite. La planification des ressources humaines devra s'adapter à ces exigences, mais la capacité disponible pourrait s'avérer insuffisante. Face à ces développements, les parties prenantes ont défini diverses mesures mais disposent de peu de marge de manœuvre additionnelle. Pour le CDF, l'Etat-major de l'armée doit définir un programme plus ambitieux de mises hors service pour que le périmètre d'exploitation reste sous contrôle.

Les fonctions transversales sont assurées pour l'essentiel

Seule une petite fraction des fonctions administratives transversales liées à l'exploitation (finances, approvisionnements, etc.) a été transférée vers l'OFIT, qui va devoir compenser les effectifs manquants. Des recrutements sont en cours, mais le marché du travail est tendu. Un minimum de transfert des connaissances peut toutefois être organisé.

Les intervenants ont reconnu l'importance de la sécurité de l'exploitation comme fonction transversale. Cependant, des questions sur sa gouvernance et la répartition des tâches et responsabilités restent ouvertes. Les contraintes relatives aux accès des collaborateurs de l'OFIT aux outils de surveillance du commandement Cyber ne sont pas non plus entièrement réglées. Pour le CDF, un projet doit être défini dès 2024 pour assurer la finalisation de ces questions et la coordination avec les travaux en cours pour améliorer la sécurité.

La liste des risques élaborée lors de l'analyse préalable de 2022 a été retravaillée et est suivie dans les projets de transition et de dissociation. Les canaux pour un pilotage commun de l'évolution de ces risques sont mis en place.

Mesure des performances : un travail très important, des solutions transitoires sont prévues

La définition des services transférés dans le système de suivi des niveaux de performance de l'OFIT représente une tâche de grande ampleur. Les définitions actuelles de l'Etat-major de l'armée peuvent partiellement faire office de base de travail et de solution transitoire. Une collaboration ad hoc a été mise en place entre l'Etat-major de l'armée et l'OFIT.

Quant aux systèmes actuels de suivi financier, ils ne permettent pas de donner la transparence requise sur les coûts de l'exploitation. L'OFIT travaille à des mesures correctives.